



ASSOCIATION CANTONALE
DES MUSIQUES
GENEVOISES

Fondée en 1984

Procès-verbal de la 27^{ème} assemblée générale de l'ACMG au local de la Musique municipale de la Ville de Genève lundi 28 novembre 2011

Pas de remarque concernant la convocation et l'ordre du jour de l'assemblée susmentionnée aussi Eric Kunz, notre président, salue le public et déclare la dite assemblée ouverte à 20h40.

Le président adresse ses remerciements à M. Guy Dossan, président de la Musique municipale de la Ville de Genève et à son comité, d'accueillir les assises annuelles de l'ACMG.

Il salue la présence de :

- M. Didier Froidevaux, Président d'honneur de l'ACMG et nouveau Vice-Président du comité directeur de l'ASM ainsi que M. Gérard Morel, membre d'honneur.
- MM Roland Sansonnens, président d'honneur ; Eric Bertschy, Jean Deluz, Daniel Monet membres d'honneur et Jean-Charles Gardet, président d'honneur de la commission de musique, sont tous excusés.
- M. Bernard Cintas, président de l'ARMP.
- M. Gérard Deshusses, président de l'UGMC et M. Bernard Boulens, président de la FMGC, sont également excusés. Ce dernier est représenté par M. Freddy André.
- Il salue également la présence de M. Pierre-Alain Gauchat, membre du comité de la Fédération jurassienne de musiques et le remercie chaleureusement d'avoir fait le déplacement depuis le Jura.

Le président excuse M. Jean-Claude Velen, membre de la commission de musique.

1. Appel des sociétés

13 sociétés affiliées sont présentes : Fanfare municipale d'Avully, Fanfare municipale de Collonge-Bellerive, Harmonie de Genthod-Bellevue, La Sirène-Harmonie municipale du Grand-Saconnex, Musique de Lancy, BBFanfare municipale d'Onex, Fanfare municipale de Vernier, Musique municipale de Versoix, Harmonie Nautique, Fanfare municipale du Petit-Saconnex, Musique de la Police, Musique de la Croix-Bleue et Musique municipale de la Ville de Genève.

Le quorum est atteint.

Les 5 sociétés absentes se sont toutes excusées : Lyre de Chêne-Bougeries, Musique municipale de Meyrin, Musique municipale de Plan-les-Ouates, Corps de Musique de Landwehr et Corps de Musique d'Elite.

La Fanfare municipale de Meinier, société invitée, s'est également excusée.

Le président rappelle aux sociétés de rendre les formulaires (effectifs ; programme 2012 et changements d'adresse).

2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 29 novembre 2010

Le procès-verbal a été adressé aux sociétés avec la convocation à cette assemblée générale. Sa lecture n'est pas demandée ; il est accepté avec remerciements à sa rédactrice, Mme Rolande Müller.

3. Rapports annuels 2011

- a) du président (Eric Kunz);
- b) du trésorier (Fabien Jeanbourquin);
- c) des vérificateurs des comptes (MPG par M. Cudre, Collonge-Bellerive par Mme Däppen-Zähner, La Sirène, Harmonie du Grand-Saconnex par M. Schweizer);
- d) du service des vétérans (Jacqueline Gygli);
- e) de la commission de musique (Claudette Gautschi).

Chaque représentant lit son rapport.

Après le rapport du trésorier, M. Dossan, de la Muni, demande des explications concernant l'importante dépense lors de l'assemblée romande des délégués au Tessin. Notre président et le trésorier explicitent le week-end.

Après la présentation de ces différents rapports, ceux-ci sont acceptés en bloc et à l'unanimité.

[Sur simple demande via mail, les différents rapports peuvent vous être envoyés.](#)

4. Approbation des comptes et de la gestion du comité cantonal

Les comptes 2010-2011 et le budget 2012 sont acceptés à l'unanimité.

5. Elections

Election par l'assemblée des délégués :

a) *Président cantonal* : la parole est donnée à Rolande pour la réélection d'Eric Kunz. Ce dernier est réélu à l'unanimité et par acclamations.

b) *Les membres du comité* : membres sortants, candidats à un nouveau mandat :

- Rolande Müller, vice-présidente, secrétariat
- Jacqueline Gygli, responsable des Vétérans
- Fabien Jeanbourquin, trésorier
- Laurent Wannaz, responsable des Evénements
- Alain Tagand, représentant de l'UGMC
- *Freddy André, représentant de la Fédé.*

Nouveau membre : Claudia Däppen-Zähner. Le président nous lit son CV.

Le nouveau comité est accepté à l'unanimité.

c) *Les vérificateurs des comptes* : La Fanfare municipale de Collonge-Bellerive et la Sirène – Harmonie municipale du Grand-Saconnex deviennent membres titulaires et la Fanfare municipale du Petit-Saconnex, suppléante.

Remerciements à la MPG qui termine son mandat.

6. Nomination par le comité cantonal de la commission de musique

a) Claudette Gautschi, présidente de la commission de musique.

b) Jean-Claude Velen, Jean-Thierry Hostettler, membres sortants ;

Claude Surdez et Jean Chappaz, nouveaux membres. Eric Kunz nous lit quelques informations à leur sujet.

Eric Völki est démissionnaire.

7. Admission – démission de sections

Pas reçu de demande d'admission et aucune démission n'est à déplorer.

8. Approbation du projet modifié du règlement du festival de musique de divertissement

Chaque société a reçu le projet modifié en même temps que l'ordre du jour et une discussion s'en suit.

Musique de Vernier, (M. Froidevaux) :

Point 2.2.3 : pourquoi ne suivez-vous pas l'ASM avec catégories supérieure, moyenne et inférieure ?

Point 7.3 : comment contrôlez-vous les sociétés non membres de l'ACMG ? (Listes ou ?)

Approbation : « Pour » : 18 membres ; « Opposés » : 0 et 2 abstentions.

9. Projets ACMG 2012

- a) 5^{ème} rencontre des écoles de musique
- b) 7^{ème} concours des jeunes musiciens de l'ACMG : 24 novembre 2012
- c) Fête cantonale des musiques – 2014 : toujours pas d'organisateur en vue
- d) Bibliothèque en réseau : surtout problèmes juridiques ; le comité travaille toujours sur ce plan.

10. Remerciements et honorariat

Ernest Stempfeler étant démissionnaire, le président tient à le remercier publiquement et officiellement de son engagement au profit de l'ACMG durant 21 ans en le nommant Membre d'honneur de l'association. Les membres présents acceptent avec enthousiasme et applaudissements cette nomination. Un cadeau souvenir lui est également remis.

11. Organisation de la prochaine assemblée générale en 2012

La prochaine assemblée générale aura lieu le lundi 26 novembre 2012, à l'invitation de la Fanfare municipale de Collonge-Bellerive, dans leurs locaux.

12. Proposition des sections et divers

Reçu aucune proposition.

La parole est donnée à M. Didier Froidevaux, Vice-Président du comité directeur de l'ASM :

Didier nous donne les salutations du comité central de l'ASM.

L'ASM essaie de stimuler les autres associations cantonales de faire comme les Romands.

Il relève l'importance du dossier « Initiative Jeunesse et Musique » et prie les sociétés de jouer le jeu et de payer cette somme de 100.00 Frs pour soutenir nos jeunes...

ARMP :

M. Cintas, président de l'association, communique la date de la prochaine manifestation ; le week-end du 9 et 10 juin 2012. Il espère que Genève sera à nouveau très bien représenté. Il donne aussi quelques informations importantes quant aux relations avec la TV et la Radio. 2 émissions seront enregistrées à Moudon dont 1 en direct.

ARDM :

Mme Gautschi prend la parole : cette année, l'assemblée a eu lieu à Orsières où le Brass Band Ambitus fêtait ses 10 ans.

Thomas Ruedi, euphonium bernois, fut l'invité de la Masterclass.

Divers :

La Muni : en 2013 fête son 150^{ème} et la société jouera « Ivan le Terrible » de Prokofiev – voir leur site Internet.

Musique de Meyrin : en 2013, le 26 janvier en association avec la musique de Plan-les-Ouates et la Lyre de Chêne-Bougeries joueront un concert au Victoria Hall.

Harmonie Nautique et Collonge-Bellerive distribuent des flyer de leur futur concert.

Claudia Däppen-Zähner : utiliser la plate forme ACMG pour informer les sociétés de vos futurs événements.

L'ACMG distribue des calendriers 2012 « Musique sans frontières » reçus de l'ASM pour les sociétés affiliées.

Le président clôt l'assemblée générale 2011 en souhaitant aux participants, à leurs membres et à leurs familles d'heureuses fêtes de fin d'année et une année 2012 riche en satisfactions et en émotions musicales.

Rolande Müller
25 janvier 2012

Relevons que le nombre des membres inscrits, qui s'élèvent à 734 est cette année encore en nette diminution par rapport à l'année 09 / 10 qui comptait un total 844 cotisants. (13%)

Je relève, que cette baisse significative de -13% des effectifs à tendance à s'accroître. Celle-ci s'est vue augmenter de 4% par rapport à l'année 09/10. La démission de la musique municipale de Carouge contribue à cette diminution. Autant de cotisations qui ne viennent plus agrémenter les comptes de votre association, et qui contribue par ce biais à la perte sur exercice.

Le compte de fonctionnement selon le détail pour l'exercice 2009 – 2010 en substance, est principalement le suivant :

La rentrée de **CHF 1140.00** est due à la comptabilisation des sommes résultant des examens d'élèves en fin d'année scolaire. La charge de - **CHF 713.20** provient des dépenses occasionnées pour le remboursement des jurés ainsi que pour frais de repas. Le bénéfice dégagé est inscrit au compte de pertes et profits de l'exercice.

La rentrée de **CHF 160.00** est le résultat de la vente des livrets de sociétaire. La dépense de - **CHF 108.00** correspondant à l'achat desdits livrets auprès de l'ASM.

Concours des jeunes musiciens : La somme de **CHF 2240.00** correspondant aux inscriptions des participants ne couvre pas totalement celle des dépenses qui s'élève à - **CHF 2587.90**. Les frais de jurés ; le repas de midi ainsi que la location des locaux en étant les principales charges.

La charge de - **CHF 4041.00** versée auprès de l'assemblée romande des délégués, qui s'est déroulée en terre tessinoises correspond aux frais occasionnés par le déplacement des membres lors de l'organisation. Le montant de **CHF 1300.00** remboursés par ces derniers, est attribué dans les produits.

Le montant de - **CHF 1928.45** figurant sous la rubrique "frais administratifs" est composé de **CHF 268.00** pour l'achat d'agendas « Vade-mecum 2011 » ; de **CHF 1010.05** frais de repas concours jeunes musiciens ; repas de comité ; repas divers ; de **CHF 165.00** pour frais cadeaux et gravures ; de **CHF 285.40** pour frais de papeterie, photocopies etc. ; ainsi que de **CHF 200.00** pour frais de location de salle.

Les différentes charges restantes correspondent à quelques détails près aux charges relevées durant les exercices précédents.

Il convient encore de relever du soutien actif de notre sponsor officiel la société « HYGIENIS » qui a accepté de renouveler son soutien au besoin de la formation musicale auprès des jeunes par une subvention de **CHF 3000.00**

1. Les débiteurs sont composés de :

a)	Impôts anticipés non récupérer	8.95
b)	Musique munic. Versoix, livrets de musicien ASM	41.30
c)	La Lyre de Chêne-Bougeries, 9 élèves aux examens	270.00
d)	La Sirène, 4 élèves aux examens	120.00
e)	Fanfare de Collonge-Bellerive, 3 élèves aux examens	90.00
f)	Fanfare municipale de Versoix, 6 élèves aux examens	180.00
g)	Fanfare municipale de Plan-les-Ouates, 13 élèves aux examens	390.00
h)	Fanfare municipale de Meyrin, 1 élève aux examens	30.00
i)	Fanfare de Veyrier, deux élèves aux examens	60.00
j)	Harmonie Nautique, livrets de musiciens	80.00

2. Les créanciers sont composés de :

a)	Commune de Confignon, location de salle	200.00
----	---	--------

Au sujet du nombre des membres cotisants, au risque de me répéter, permettez-moi cependant de mettre l'accent sur les différents points suivants :

- Depuis quelques années maintenant, il n'existe plus de distinction entre les membres ASM – SUISA. Par ce biais le directeur, le président et le banneret sont considérés comme membres et sont soumis aux cotisations. Il en va de même des autres membres de votre société ou comité, non musiciennes – musiciens actifs.
- c'est précisément à partir de la liste nominative, que vous aurez pris soin de nous transmettre avant le 31 mars 2011, que la facture des cotisations sera établie. Compte tenu de la date butoir arrêtée au 31 mars, par exigence de l'ASM, les factures vous seront une nouvelle fois transmises dans le deuxième trimestre de l'année à venir.

En conclusion, le résultat financier de l'ACMG reste bon et les finances sont saines. Nous les souhaitons pérennes et oeuvrons dans ce sens par la rigueur de notre gestion et le réalisme de nos projets.

Pour clore, permettez-moi, de saisir l'occasion qui m'est donnée pour remercier Eric KUNZ notre président; mes collègues du comité ainsi que ceux de la commission musicale pour l'aide permanente qu'ils m'accordent dans l'exercice de ma fonction.

Ces remerciements s'adressent également à l'ensemble des présidents, caissiers et trésoriers des sociétés membres de notre association qui se sont acquittés de leurs obligations durant la période statutaire qui vient de s'achever.

A vous toutes, à vous tous, j'adresse mes vœux les meilleurs pour cette fin d'année. Que l'année 2012 soit pour vous et vos familles, une année sereine remplie de succès.

Je reste bien entendu à la disposition de celles et ceux qui désireraient me poser des questions sur le détail de notre comptabilité. Je vous remercie de votre attention.

Carouge, le 28 novembre 2011

Fabien JEANBOURQUIN

Trésorier ACMG



Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Ce rapport est le neuvième de mon activité au sein du comité de l'Association cantonale des musiques.

Malgré une perte sur exercice les comptes 2011 de l'ACMG demeurent positifs.

Avec un total de charges de *23843 francs et 70 centimes*, et des recettes totalisant *22996 francs et 90 centimes*, la perte sur exercice s'élève à *-846 francs et 80 centimes*.

Globalement, les charges courantes sont maîtrisées et les recettes conformes au budget. En revanche, une dépense extraordinaire de 4041 francs relative à l'assemblée générale des délégués romands et tessinois a contribué au manque à gagner.

Les pages qui vous ont été remises ce soir pourront vous aider à comprendre les explications nécessaires à votre analyse.

Il s'agit :

- A. Bilans comparés aux 31.10.2011 et 2010
Actif et Passif
- B. Débiteurs et créanciers transitoires au 31.10.2011
- C. Comptes de fonctionnement comparés aux 31.10.2011 et 31.10.2010
- D. Budget de fonctionnement pour l'année
- E. Récapitulatifs des comptes depuis 2003 - 2011

Le mouvement financier principal qui s'élève à **CHF 15134.65** est constitué des cotisations ASM, qui regroupent les cotisations SUISA ainsi que celles versées à l'ACMG. La somme de **CHF 10730.65** ayant été rétrocedée à l'ASM laisse un dividende de **CHF 4404.00** à votre association.



ASSOCIATION CANTONALE
DES MUSIQUES
GENEVOISES

Fondée en 1984

Rapport des vérificateurs des comptes

La vérification des comptes s'est déroulée le lundi 21 novembre 2011, à Cornavin, en présence de M. Jean-Bernard CUDRE, président de la MPG, 1^{er} titulaire, et de Mme D'APPEN ZÄHNER Claudia, 2^{ème} titulaire, ainsi que de M. Paul SCHWEIZER, Président de la Sirène – Harmonie municipale du Grand-Saconnex, suppléant.

Dans le cadre du mandat qui nous a été confié lors de l'assemblée générale de l'année 2010, nous avons procédé à la vérification des comptes de l'Association Cantonale des Musiques Genevoises, (ACMG) pour l'exercice 2010 – 2011, lesquels présentent une perte sur exercice de CHF **-846.80**

Nous avons examiné, par sondage et avec attention, les pièces enregistrées durant l'exercice écoulé, tant dans le journal des écritures, que celles portées sur les comptes bancaires.

Nous avons eu les réponses à toutes nos questions et suggestions.

Nous avons constaté que la comptabilité est bien tenue. En conclusion, nous invitons l'assemblée à donner décharge au trésorier et au comité. Nous présentons nos chaleureux remerciements à M. Fabien JEANBOURQUIN pour son dévouement et la bonne tenue des comptes.

Genève, le 21 novembre 2011

Les vérificateurs de comptes

MPG

Jean-Bernard CUDRE

**La Sirène,
Harmonie municipale du
Grand-Saconnex**

Paul SCHWEIZER

**Fanfare Municipale de
Collonge-Bellerive**

Claudia D'APPEN ZÄHNER